

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 11 octobre 2024

Le Cnam inaugure deux nouveaux bâtiments à Saint-Denis avec le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales

Vendredi 11 octobre 2024 marque une étape importante dans le développement du Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) avec l'inauguration de ses deux nouveaux bâtiments « Landy 2 » et « Synergie », situés dans le quartier dynamique de la Plaine Saint-Denis (93).

Permettant de regrouper et consolider diverses entités pédagogiques et scientifiques du Cnam, qui développe ainsi sa présence au sein du Grand Paris, la réalisation de ces nouvelles emprises ont été accompagnées par la Région Île-de-France et l'Etat ainsi que par des fonds propres du CNAM. Elles ont été conçues en maîtrise d'ouvrage par la Région Île-de-France :

- Le projet Landy 2 pour un montant de 38,8 M€ (30,8 M€ pour la Région, et 8 M€ pour l'État : 5 M€ au titre du CPER et 3 M€ hors CPER, au titre de la participation aux frais de dépollution du terrain);
- Le projet Synergie, pour un montant de 19 M€ (17,5 M€ pour la Région et 1,5 M€ pour le CNAM, l'État ayant mis le terrain à disposition).

L'inauguration s'est tenue en présence de **Pierre-Antoine Molina**, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, **Bernard Beigner**, recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris et chancelier des universités de Paris - d'Île-de-France, **Nelly Garnier**, conseillère régionale, Déléguée spéciale à la Recherche et à l'enseignement supérieur à la Région Île-de-France, **Gwenaëlle Badufle-Douchez**, adjointe au maire en charge des relations avec les établissements secondaires et universitaires et **Bénédicte Fauvarque-Cosson**, administratrice générale du Cnam.

Le site du Landy s'agrandit

Le projet dit « Landy 2 » permet de développer l'activité d'enseignement du Cnam, et vient en extension du CFA existant à Saint-Denis dit « Landy 1 » construit par la Région en 2005. Le programme de la deuxième tranche va permettre d'accueillir à terme 1 000 apprentis, un centre de documentation et une restauration pour 150 couverts.

Le Centre d'études de l'emploi et du travail a déménagé des anciens locaux à Noisy-le-Grand, occupés depuis 1989, pour s'installer au rez-de-chaussée du Landy 2.

Des locaux administratifs, des archives et l'hébergement des serveurs informatiques du Cnam complètent le projet.

Conçu par l'agence Tank, le bâtiment de deux étages se développe sur 7 900 m² de surface de plancher. Sur le plan environnemental, le projet se distingue par son caractère compact, son ossature bois et un système de sur-ventilation nocturne pour le confort d'été. Une production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires thermiques est prévue.

Synergie : des laboratoires dont les thématiques sont tournées vers la santé et l'environnement

Le bâtiment « Synergie » accueille les départements d'enseignement de chimie organique, chimie générale, génie analytique, agroalimentaire du Cnam et les laboratoires de recherche associés. Il développe une surface de 3 550 m² sur six niveaux. Le projet a été conçu par les architectes Jean Guervilly et Françoise Mauffret. L'architecture du bâtiment est simple, compacte, fonctionnelle.

Sa sobriété permet de garantir des finitions exemplaires et durables, indispensables pour permettre aux laboratoires de recherche de développer leur activité. Une « rue intérieure » permet de desservir chaque laboratoire, les salles de TP et les bureaux d'autre part. Les salles de préparation, de stockage et d'analyse sont contiguës aux salles de TP installées au centre du dispositif.

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse en matière de chantier à faible impact environnemental, de gestion de l'énergie, de pérennité des performances environnementales et de qualité de l'air intérieur. Près de 70% de la parcelle – en particulier la toiture – est

végétalisée, ce qui permet de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.

Contacts presse

Conservatoire national des arts et métiers

Direction de la communication

presse@cnam.fr

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Pref-presse@paris.gouv.fr / 01 82 52 40 25

Région Île-de-France

Service presse de la Région Île-de-France – service.presse@iledefrance.fr

Eléonore Flacelière – eleonore.flaceliere@iledefrance.fr

Région académique Île-de-France

Contact presse

Communication.sorbonne@ac-paris.fr

Ville de Saint-Denis

Camille Chrétien, attachée de presse

06 35 14 81 10

À propos du Cnam

Lieu de rencontre entre les mondes académique et professionnel, le Conservatoire national des arts et métiers est un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Ses trois missions principales sont la formation professionnelle tout au long de la vie, la recherche technologique et l'innovation, et la diffusion de la culture scientifique et technique. Disposant d'un fort ancrage territorial avec plus de 200 centres d'enseignement, le Cnam propose près de 750 parcours de formation dans les domaines des sciences exactes, techniques et tertiaires. L'établissement développe également une recherche pluridisciplinaire et transdisciplinaire en lien avec les grands enjeux de la société.

Pour en savoir plus : cnam.fr

A propos de la préfecture de région d'Île-de-France

En application des directives qu'il reçoit du Gouvernement, le préfet de région a un rôle d'animation et de coordination des politiques publiques au niveau régional, tout particulièrement pour renforcer l'attractivité du territoire et son développement économique et social. En tant que représentant de l'État, le Préfet de région signe, avec la Présidente de la région Île-de-France, les contrats de plan État-Région (CPER) afin de définir les grandes priorités d'investissement en Île-de-France financées conjointement par l'État et le Conseil régional d'Île-de-France sur des périodes données. Dans ce cadre, il travaille étroitement avec le recteur de la Région académique Île-de-France accompagné par la rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

À propos de la Région Île-de-France

La Région Île-de-France joue un rôle moteur pour l'emploi et la croissance française, tant par son poids économique que par son rayonnement. Première région économique d'Europe et la troisième au monde, derrière Tokyo et New York, l'Île-de-France est un territoire

d'innovation, qui concentre 40% des activités de R&D de l'Hexagone, et qui bénéficie d'une attractivité internationale. La Région Île-de-France agit dans la plupart des domaines qui concernent le quotidien des 12 millions de Franciliens : les transports, mais aussi les lycées, le développement économique, l'environnement, etc. Sur un espace qui couvre 2% du territoire français mais rassemble 18% de sa population et près de 30% du PIB national, la Région mène une politique d'aménagement qui place l'environnement au cœur de ses priorités et mobilise ainsi 10 milliards d'euros sur cette thématique. Ces aménagements, qui renforcent la présence du Cnam sur le territoire, contribuent à faire de l'Île-de-France la première Région scientifique et technologique d'Europe.

À propos de la Région académique Île-de-France

En Île-de-France, la région académique est constituée des académies de Créteil, Paris et Versailles. Le recteur de l'académie de Paris est le recteur de la région académique et le chancelier des universités. Le rôle de la région académique est d'améliorer la coordination et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment d'éducation, pour assurer un meilleur service aux usagers sur les territoires.

Le recteur de région académique est l'interlocuteur privilégié du président du conseil régional et du préfet de région dans la mise en œuvre des politiques publiques interministérielles. Il s'appuie sur le secrétariat général de la région académique et sur les services régionaux.

Également chancelier des universités d'Île-de-France, le recteur de région est accompagné dans cette mission par la rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, interlocutrice privilégiée des universités, des écoles et des organismes de recherche sur le territoire.

Pour en savoir plus : ac-paris.fr/RAIDF

À propos de la ville de Saint-Denis

Saint-Denis, deuxième commune d'Île-de-France avec plus de 150 000 habitants, s'affirme aujourd'hui comme un pôle urbain équilibré, attractif et solidaire. Ce territoire en pleine transformation se démarque par sa richesse culturelle et créative unique, avec plus de 130 nationalités représentées et une société civile dynamique. Ville historique avec son incontournable Basilique royale, elle se distingue également comme une ville jeune et active en accueillant de nombreux établissements d'enseignement supérieur sur son territoire (universités Paris 8 et Paris 13, BTS, IUT ainsi que le Conservatoire national des arts et métiers).